

Certificat d'études supérieures.

Numéro d'inventaire : 1982.00981.5

Auteur(s) : Roger Henri Chardonnet

Type de document : diplôme

Éditeur : non renseigné (Paris)

Imprimeur : I.A.C.

Date de création : 1944

Description : Feuille de papier mince, froissée. Texte imprimé dans un cadre de frise.

Mentions manuscrites et paraphes à l'encre noire. Timbres et paraphes à l'encre bleue.

Perforations d'agrafes dans le quart inférieur gauche. Ruban adhésif au verso.

Mesures : hauteur : 309 mm ; largeur : 239 mm

Notes : Certificat d'études supérieures avec la mention cacul différentiel et calcul intégral délivré à Roger Chardonnet le 23 octobre 1944 à Paris.

Mots-clés : Diplômes universitaires

Calcul et mathématiques

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Paris, Paris

28

UNIVERSITÉ DE PARIS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

(Décret du 22 Janvier 1896)

FACULTÉ DES SCIENCES

Nous, Professeurs de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris,

En exécution du décret du 22 janvier 1896, aux termes duquel les Facultés des Sciences sont autorisées à délivrer des Certificats d'études supérieures correspondant aux matières enseignées par elles ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 1896, en vertu duquel le Calcul différentiel et Calcul intégral figurent au nombre des matières pouvant donner lieu à la délivrance par la Faculté des Sciences d'un Certificat d'études supérieures ;

Vu les pièces produites et constatant que M. Chardonneau,
Roger Montlucen, né à Montluçon, département de l'Allier,
le 15 Janvier 1894, a rempli les conditions requises pour être admis aux épreuves instituées par les décret et arrêté ci-dessus visés ;

Après avoir fait subir au candidat les épreuves prescrites par lesdits règlements,

L'avons déclaré digne du Certificat d'études, avec la mention : Calcul différentiel et Calcul intégral.

Fait à Paris, le 23 OCTO 1944 194

Les Membres du Jury,

R. Garnier
H. Cartan

Vu :

Le Doyen,

Le Secrétaire,

Chardonneau

Nous, Recteur de l'Académie de Paris, visons le présent Certificat d'études,
que nous délivrons au Sieur Chardonneau Roger

Signature de l'Impétrant,



Fait à Paris, le 23 OCTO 1944 194

M. Remy

S. H.B. — Paris, L.A.C. — C.O.L. N° 31-1372. (4-44) 777